

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 27 (1913)
Heft: 4

Artikel: Deux pierres tombales d'enfants de la maison de Reinach
Autor: Prinnet, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux pierres tombales d'enfants de la maison de Reinach.

Par Max Prinnet, archiviste paléographe.

Le village de Florimont, aujourd'hui commune du Territoire de Belfort¹, était, il y a six siècles, le chef-lieu d'une importante seigneurie qui faisait partie du domaine des comtes de Ferrette. Par suite du mariage de Jeanne, héritière de Ferrette, avec Albert le Sage, duc d'Autriche, il passa, en 1324, aux mains de la maison de Habsbourg. Bientôt, les ducs d'Autriche le cédèrent à titre de gage, comme tant d'autres de leurs seigneuries alsaciennes, à des créanciers. Au milieu du XV^e siècle, il était en la possession des comtes Oswald et Guillaume de Tierstein, qui vendirent leurs droits sur cette terre à Marquard de Stein, gentilhomme souabe au service du comte de Wurtemberg. Albert d'Autriche consentit à ce transfert, le 22 mars 1457, sous réserve de son droit de rachat. La maison de Reinach, héritière de Marquard de Stein, tint ensuite la terre de Florimont, et la céda, en 1560, aux Bollwiller.

L'ancienne église paroissiale du lieu, détruite en 1863, renfermait plusieurs monuments funéraires intéressants qui nous sont connus grâce aux descriptions renfermées dans un *Mémoire concernant la terre de Florimont*, composé au XVIII^e siècle. Cette notice, dont il subsiste plusieurs copies, a été publiée *in extenso* par M. Louis Stouff. Deux des tombes marquaient la sépulture d'enfants, morts jeunes, de seigneurs engagistes de Florimont². Voici en quels termes elles sont décrites dans le *Mémoire* qu'a fait imprimer M. Stouff³.

«Inscriptions allemandes, telles qu'on les voit encor aujourd'huy autour de deux tombeaux anciens, dans le chœur de Nostre-Dame de Florimont.

«Épitaphe de quelques enfants de Bernard de Reinach :

HIE LIGEN HER BERNHARTDIN VON RINACH RITTER
KINDER ETLICH DEN GOTT GENOD. 1496.

«Traduction de cet épitaphe: Icy gissent en la garde de Dieu quelques enfants de Bernard de Reinach, chevalier. 1496.

« Cette inscription est écrite en gros caractères allemands, autour d'une pierre bleuastre de cinq pieds de long sur deux pieds huit poulces de large. Au milieu, est sculpté un grand escu aux armoiries de Reinach, sçavoir *d'or au lion rampant de gueule, chaperonné d'azur*, l'escu parti des von Stein ou zum Stein qui est *d'argent à trois outils ou instruments de sable posés en pal, faits en forme de croissans, la courbure tournée en haut, au dessous desquels chaqu'un*

¹ Canton de Delle. — Florimont est appelé Blumenberg en allemand.

² Ch. Feltin, *Florimont*, dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, t. XVII (1898), p. 203-297. — L. Stouff, *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469, étude sur les terres engagées par l'Autriche en Alsace depuis le XIV^e siècle, spécialement la seigneurie de Florimont*, dans la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. X, nos 3 et 4.

³ *Op. cit.*, 2^e partie, p. 148, 149. — Une transcription moins littérale de ce texte a été publiée par M. Feltin (*op. cit.*, p. 240, 241).

est attaché un anneau de mesme couleur, fait en forme de queue de bouton; le grand escu cantonné de quatre autres plus petits, chargés le premier des armes de Reinach, le deuxième d'une fasce et le troisième des armoiries des zum Stein, le quatrième d'une croix [*correction en interligne et en marge*¹: *de cinq points d'argent équipolez à quatre de gueules*². Les petits escus du haut de la tombe représentent les armes des père et mère de Bernard de Reinach et ceux d'en bas les armoiries du père et de la mère de sa femme].

« Attenant ce tombeau et sur sa gauche, est une pierre semblable un peu plus courte [*addition*: que la précédente arazée par le haut, de 4¹/₂ pieds de longueur sur 2 pieds 8 pouces de large], chargée, comme la précédente, d'un grand escu cantonné de quatre autres plus petits, aux quatre coins de la pierre. Autour de la tombe, est gravée en gros caractères allemands l'inscription suivante :

HIE LIEGENDT MELCHIORS VON RINACH KINDER
ETLICH DEN GOTT GENOD. 1520.

« Traduction de cet épitaphe: Icy reposent en la garde de Dieu quelques enfants de Melchior de Reinach. 1520.

« On a eu soin de copier exactement l'une et l'autre de ces inscriptions et de conserver la forme de leurs caractères.

« Sur l'escu du milieu, sont sculptées les armes de Reinach, l'escu parti *de . . . à trois bandes de . . .*; on en ignore les émaux; les quatre petits écus, cantonnés aux quatre coins de la tombe, sont chargés le premier (et le quatrième) des armes des Reinach, le deuxième des armes des von Stein. Il paraît qu'on a voulu représenter dans le 3^e les armes de la femme de Melchior de Reinach, sculptées dans la partition du grand escu. Mais, au lieu de s'y conformer, l'ouvrier les a contournées et représentées dans un sens contraire, le plus petit escu étant chargé de trois barres au lieu de trois bandes qui sont dans le grand [*addition en interligne et en marge*³: le quatrième est chargé d'un lion rampant à la bordure engreslée de . . . Sur les deux petits escus d'en haut, sont sculptées les armoiries des père et mère de Melchior de Reinach, sur les deux petits d'en bas, celles des père et mère de sa femme].

« Melchior de Reinach étoit petit-fils de Marcard von Stein ou zum Stein, car l'un et l'autre se disent. Ce dernier tenoit, en 1486, la seigneurie de Florimont en engagement de l'archiduc d'Autriche. Il y a apparence que Melchior de Reinach hérita, vers 1524, la seigneurie de Florimont, après la mort de Bernard de Reinach qui la tenoit au mesme titre de son beau-père Marcard von Stein.»

* * *

¹ Dans le manuscrit qui fait partie de la liasse 195, à la Bibliothèque municipale de Montbéliard.

² Il faut bien lire: «cinq points d'argent équipolez à quatre de gueules», et non, comme l'a fait imprimer M. Stouff: «cinq poissons d'argent équiposez à quatre de gueules». J'ai pu m'en convaincre, grâce au calque de ce passage que m'a très obligeamment communiqué M. Meunier, conservateur de la Bibliothèque de Montbéliard.

³ Dans le manuscrit de la Bibliothèque de Montbéliard.

Ces descriptions fort précises sont l'œuvre d'un ou de plusieurs érudits au fait de l'héraldique (au moins de l'héraldique française) comme de l'histoire locale. Cependant, il ne sera pas inutile de préciser le sens de certains passages.

Notons d'abord que l'indication des émaux héraldiques, que l'on remarque dans la description du premier tombeau, a dû être empruntée à quelque armorial. Il est peu probable que la dalle tumulaire ait été partiellement peinte.

Les armoiries des Reinach sont indiquées comme portant, en champ d'or, un lion de gueules chaperonné d'azur. C'est une description que l'on trouve communément dans les armoriaux¹. Elle ne semble pas très heureusement libellée. En effet, un lion chaperonné est un lion coiffé d'un chaperon. Or, les monuments anciens les plus authentiques ne laissent voir aucune coiffure sur la tête du lion de Reinach. En examinant avec soin les plus probants d'entre eux, les sceaux, on constate que la crinière de l'animal est visible; des touffes de poil saillantes montrent bien que l'occiput est à nu². Si le lion portait un chaperon, ou ce chaperon serait clos en avant, comme une cagoule³; ou bien il s'arrêterait, à la manière d'un capuchon, de façon à laisser découvert le mufle du lion. Dans le premier cas, on ne pourrait voir la gueule ouverte, la langue, les dents; dans le second cas, la partie antérieure de la tête apparaîtrait de la même couleur que le corps, c'est-à-dire rouge. Or, dans les figures peintes les plus anciennes, — comme celles que renferment la *Wappenrolle* de Zurich⁴, le chansonnier dit de Manesse⁵, le *Wapenboeck* du héraut Gelre⁶, le *Wappenpuch* de

¹ V. Bouton (*Le lion de Reinach*, dans les *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*, t. III [1889], p. 257-259) désigne le lion comme «capuchonné». — Voir: du même une note dans son édition du *Wapenboeck* de Gelre, t. III, p. 600-604; — W. Merz, *Die Ritter von Rinach im Argau*, dans *Argovia*, t. XX (1889), p. 105-107; — Du même, *Herren von Rinach*, dans le *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, publié par les soins de la Société suisse d'héraldique, t. III, p. 18.

² En particulier, sur le plus ancien des sceaux armoriés de la famille de Reinach, publiés par M. Merz (*Herren von Rinach*, pl. III, fig. 3), celui de Jacques I^{er} de Reinach (1299).

³ Voir ce type de chaperon dans L. Géliot et P. Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries*, p. 136: armes de Hattes, en Bretagne.

⁴ *Die Wappenrolle von Zürich, ein heraldisches Denkmal des XIV. Jahrhunderts, herausgegeben von der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, n^o 489.

⁵ Zangemeister, *Die Wappen, Helmzierden und Standarten der grossen Heidelberger Liederhandschrift (Manesse-Codex) und der Weingartener Handschrift in Stuttgart*, pl. XX, n^o 2.

⁶ *Wapenboeck*, édit. V. Bouton, t. III, pl. XXIV. — M. Merz (*Herren von Rinach*, p. 18) a cru que, dans ce recueil, le lion de Reinach était peint entièrement d'azur («ganz blau»). Il a interprété inexactement une phrase de V. Bouton qui dit (*Le lion de Reinach*, p. 258), en parlant du blason des Reinach: «La figure du lion dans l'écu est seule peinte en azur». Par le mot «figure», l'auteur a entendu désigner la tête de l'animal. Le terme est impropre; mais le sens est certain grâce au dessin, joint au texte, dans lequel Bouton a reproduit l'image contenue dans le *Wapenboeck*. Les émaux y sont indiqués par les hachures en usage dans l'héraldique moderne. La tête est couverte de traits horizontaux (azur), tandis que le corps présente des traits verticaux (gueules). — Ce que réproouve Bouton, dans la suite de son article, ce n'est pas, comme paraît l'avoir supposé M. Merz (*Die Ritter von Rinach*, p. 104 à 106, note), le fait que le corps du lion est de gueules tandis que la tête est d'azur, c'est la position *contournée* qu'on a donnée à cet animal, sur de nombreux monuments. La façon dont le lion a été dirigé, regardant vers le flanc senestre de l'écu, paraît à V. Bouton «une manière

Conrad Grünenberg¹, — la tête du lion est entièrement d'azur, la gueule est ouverte, on distingue la langue et parfois les dents². Je crois donc que, pour éviter toute erreur d'interprétation, il conviendrait de dire, avec certains héraldistes³, que la famille de Reinach porte *d'or au lion de gueules, la tête (ou la tête et le col) d'azur*.

Le *Mémoire* décrit avec une louable minutie les meubles du blason des Stein; il n'en détermine pas la nature. Les «outils ou instruments, faits en forme de croissans, la courbure tournée en haut, au dessous desquels chacun est attaché un anneau, fait en forme de queue de bouton», peuvent se désigner en moins de mots: ce sont des hameçons à loup. Stein (ou Stain), en Souabe, porte *d'or à trois hameçons à loup de sable en pal*⁴. Notre *Mémoire* indique un champ d'argent, peut-être par erreur, à moins qu'il n'y ait là une variante.

Sur l'autre tombeau, celui des enfants de Melchior de Reinach, le troisième petit écu d'angle portait bien, ainsi que le remarque l'auteur du *Mémoire*, les mêmes armoiries qui figuraient, jointes à celles des Reinach, dans le grand écu parti, placé au centre de la pierre. L'inversion des bandes résulte de cet usage, beaucoup plus répandu dans les contrées germaniques qu'en France, qui consiste à diriger tous les éléments d'une décoration héraldique vers une ligne verticale, réelle ou supposée, partageant l'ensemble de la composition en deux parties égales. C'est ce que l'on a appelé, d'une expression assez ridicule, la «courtoisie héraldique».

Quant au quatrième des écus placés aux angles de la pierre tombale, la correction apportée au texte primitif du *Mémoire*, s'explique par ce fait que l'on n'a reconnu qu'après la première rédaction, la bordure engrêlée. C'est cette bordure qui différencie, quant au dessin, les armes ici figurées de celles des Reinach.

* * *

La composition matérielle des dix blasons étant reconnue, je voudrais déterminer la signification généalogique du décor armorial des deux tombes.

détestable et contre les règles». J'avoue ne pas croire aussi fermement que cet héraldiste à la réalité des «règles» qu'il invoque, qu'il laisse deviner, mais qu'il n'énonce pas. Son argumentation n'a pas été présentée avec une parfaite clarté.

¹ Edit. Stillfried-Alcantara et Ad.-M. Hildebrandt, fol. CXXXV.

² Voir aussi les vitraux de l'église d'Auenstein, armoriés l'un du blason de Louis et de Bernardin de Reinach, l'autre de ceux de Jacques de Reinach et d'Eve de Schönau, sa femme (H. Lehmann, *Die Glasgemälde in den aargauischen Kirchen und öffentlichen Gebäuden*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, 1906, p. 210-216), et les figures coloriées de l'*Armorial général de France*, dressé en exécution de l'édit du mois de novembre 1696 (Bibliothèque nationale, manuscrit français 32228, p. 44, 65, 68, 116, 157).

³ *Armorial général*, rédigé sous la direction de Charles d'Hozier (Bibl. nat., manuscrit français 32194, p. 65, 68, 175, 213, 217, 358). — *Ibidem*, Pièces originales 2456, dossier 55220, p. 14, 15. — Voir la note de V. Bouton, dans son édition du *Wapenboeck* de Gelre, t. III, p. 600-604.

⁴ *Wappenrolle* de Zurich, n° 394. — Grünenberg, *Wappenbuch*, fol. CXLIII b et p. XXX. — J. Siebmacher, *Grosses und allgemeines Wappenbuch*, édit. O.-T. von Hefner, t. II, 1^{er} fascicule, p. 58 et pl. 61; 5^e fasc., p. 12 et pl. 15.

L'écu central, sculpté sur la plus ancienne, est aux armes de Reinach parties de celles de Stein. Le fait est déjà noté dans le *Mémoire*.

Bernardin (et non Bernard) de Reinach, chevalier, connu par des titres datés des années 1483 à 1521¹, acquit Florimont par suite de son mariage avec Jacque de Stein, fille de Marquard (Marx) de Stein, seigneur engagiste de Florimont et de Delle², bailli du comté de Montbéliard³, et d'Agnès de Morimont (Mörsperg, Mörsberg)⁴. Bernardin⁵ était fils de Jean-Erard de Reinach, chevalier, bailli de Thann, et de Catherine vom Haus (Hus)⁶.

Les alliances que je viens d'indiquer expliquent les quatre écus, placés aux angles de la pierre, qui représentent les quatre quartiers des enfants issus

¹ W. Merz, *Herren von Rinach*, p. 51.

² Delle, Territoire de Belfort, chef-lieu de canton. — Registre des assises de Montbéliard (Archives nationales, Z² 1378, fol. 119). Enquête du 14 octobre 1541 (*Ibidem*, K 2019).

³ La famille de Stein ou Stain, appelée aussi vom Stein et zum Stein, originaire de la Haute-Souabe et très anciennement connue, s'est divisée en plusieurs branches qui ont possédé les seigneuries de Rechtenstein, de Niederstotzingen, de Reichenstein et de Jetingen. Marquard de Stein, qu'on appelait en français Marc de La Pierre, était l'un des fils de Conrad de Stein, bailli du comté de Montbéliard (depuis le mois d'octobre 1453). Après avoir été le lieutenant de son père (notamment en 1456, 1457 et 1458), il lui succéda dans l'office de bailli, vers l'année 1460. Il agissait en cette qualité dès le 20 juin 1460 et encore le 6 avril 1495; mais il n'a pas exercé ces fonctions d'une manière continue de 1460 à 1495: en 1466-1468, c'est Hermann d'Eptingen que l'on trouve en possession de l'office de bailli de Montbéliard; depuis le 22 septembre 1476, Marc de La Pierre est de nouveau cité comme bailli (Archives nationales, Z² 1374-1380, 2341, 2342, *passim*). Marquard de Stein traduisit en allemand le célèbre recueil de nouvelles françaises, composé, au XIV^e siècle, par le chevalier Geoffroy de la Tour-Landry, pour l'éducation de ses filles. Cette traduction fut imprimée pour la première fois, à Bâle, chez Michel Furter, en 1493, sous ce titre: *Der Ritter vom Turn von den Exempeln der gotsforcht und erberkeit*. Elle eut un très grand succès et des éditions en furent publiées jusqu'au XVII^e siècle. Une biographie de Marquard de Stain a été écrite par M. L. Poulain (*Der Ritter vom Turn von Marquart von Stein [Inaugural-Dissertation]*, p. 5-35). Cf.: Siebmacher, *loc. cit.*; — D. Hartard von und zu Hattstein, *Die Hoheit des deutschen Reichs-Adel*, édit. de 1740, t. II, p. 353 et suiv.; — Roethe, article dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXXV, p. 666, 667; — A. Kehrman, *Die deutsche Übersetzung der Novellen des Ritters vom Turn (Inaugural-Dissertation)*.

⁴ La maison de Morimont tirait son nom d'un château situé sur le territoire actuel de la commune d'Oberlarg (Haute-Alsace, arr. d'Altkirch, cant. de Ferrette). — Agnès de Morimont paraît avoir été la fille du célèbre bailli de la maison d'Autriche, Pierre de Morimont, l'ennemi acharné de Bâle et des Suisses, et de Marguerite de Rathsamhausen. Agnès de Morimont et Marquard de Stein furent inhumés en l'église de l'abbaye de Lucelle (Quiquerez, *Notes historiques sur le château de Morimont*, dans la *Revue d'Alsace*, 1859, p. 495. — Feltin, *op. cit.*, p. 223). Kindler von Knobloch et M. le baron O. de Stotzingen mentionnent « Elisabeth », fille de Pierre de Morimont, mariée, en 1461, à « Marcus von Stain » (*Oberbadisches Geschlechterbuch*, t. III, p. 100).

⁵ Il était lieutenant du bailli de Montbéliard, son beau-père, en 1490 (Archives nationales, Z² 1379, fol. 12). Voir Merz, *Herren von Rinach*, p. 51.

⁶ Merz, *Die Ritter von Rinach*, p. 91, 92. — Du même, *Herren von Rinach*, p. 49-51. — H. Bardy, *Le tombeau de Gérard de Reinach-Montreux*, dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, t. X (1890-1891), p. 233. — Catherine vom Haus était fille de Frédéric vom Haus et d'Ursule d'Andlau. Elle appartenait à une famille féodale alsacienne, possessionnée en Brisgau, dont les branches principales ont été celles d'Isenheim, de Wittenheim et de Wasserburg (Kindler von Knobloch, *Oberbadisches Geschlechterbuch*, t. I, p. 553, 554. — Du même, *Der alte Adel im Oberelsass*, p. 36, 37. — Merz, *Herren von Rinach*, p. 49).

du mariage de Bernardin de Reinach et de Jacque de Stein. Ces quartiers sont : 1^o Reinach (*d'or au lion de gueules, la tête et le col d'azur*) ; 2^o Haus (*d'argent à la fasce de sable*)¹ ; 3^o Stein (*d'or ou d'argent à trois hameçons à loup de sable en pal*) ; 4^o Morimont (*cinq points d'argent équipollés à quatre de gueules*)².

La décoration héraldique du deuxième tombeau est composée, comme celle du premier, d'un grand écu accompagné de quatre écus plus petits. Le grand écu est parti des armes de Reinach et d'un blason à trois bandes dans lequel il faut voir les armoiries de la femme de Melchior de Reinach. Le *Mémoire* n'indique pas le nom de cette dame. On ne le trouve pas non plus dans la généalogie, cependant si détaillée, qu'a publiée naguère M. W. Merz³. Mais une série de documents nous l'indiquent.

Le 22 novembre 1544, Claude de Cusance, baron de Belvoir⁴, donne au comte de Montbéliard le dénombrement du fief que tient de lui, à Allenjoie⁵, son « chier et bien aymé oncle, Meliquet de Rynnach, seigneur de Florimont, Rope⁶ et dud. Alanjoye, à cause de dame Clère de Saint-Loup, femme et compaigne dud. seigneur de Florimont »⁷. Le 17 décembre suivant, les habitants d'Allenjoie font une reconnaissance des droits que possèdent audit lieu « haultz et puisantz sieur et dame Melchior de Rinnach et dame Clère de Saint-Loup, sa femme, sieurs et dame de Florimont, Sainte-Marie-en-Chaulx⁸, d'Amoncourt⁹, de Roppes, Ronchamps¹⁰ et dudict Allenjoye en partye »¹¹. Le 18 août 1546, Melchior de Reinach et sa femme, Claire de Saint-Loup, reprennent de l'Empereur, comte de Bourgogne, la moitié de la seigneurie de Ronchamp¹².

¹ La famille vom Haus a porté deux blasons différents : la fasce de sable en champ d'argent (*Wappenrolle* de Zurich, n^o 462 ; Grünenberg, *Wappenbuch*, fol. CXXXV), d'une part, et une bande vivrée, d'autre part. Au XV^e siècle, on trouve les deux blasons réunis dans un écu écartelé (Kindler von Knobloch, *Der alte Adel im Oberelsass*, p. 37).

² Ces armoiries sont semblables, quant au dessin, à celles des comtes de La Roche-en-Montagne (Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Saint-Hippolyte, commune de Chamesol), qui sont *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur*. On en a conclu que les Morimont étaient issus de la maison de La Roche. La preuve est insuffisante (Quiquerez, *op. cit.*, p. 406 ; — Kindler von Knobloch, *Der alte Adel im Oberelsass*, p. 57).

³ Il est donné par Bucelin, dans la *Germania topo-chrono-stemmato-graphica* (t. I, 3^e partie, p. 272) ; par Kindler von Knobloch, dans son ouvrage intitulé : *Der alte Adel im Oberelsass*, article *Sanct-Wolf* (p. 79) ; par ce même auteur et M. le baron O. de Stotzingen, dans l'*Oberbadisches Geschlechterbuch* (t. III, p. 433).

⁴ Belvoir, Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval.

⁵ Allenjoie, Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt.

⁶ Roppe, Territoire de Belfort, cant. de Belfort.

⁷ Archives nationales, K 2123. Cf. un autre dénombrement du même fief, donné par Claude de Cusance, le 25 décembre suivant. (*Ibidem*).

⁸ Sainte-Marie-en-Chaux, Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil.

⁹ Amoncourt, Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône.

¹⁰ Ronchamp, Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Champagny.

¹¹ Archives nationales, K 2123. — Melchior de Reinach était déjà en possession d'une partie de la seigneurie d'Allenjoie, en 1516 (Lettre par lui écrite le 30 juillet 1516, *ibidem*).

¹² Archives du Doubs, B 637, fol. 255 ; B 638, fol. 39.

La famille de Saint-Loup, branche cadette de la maison de Faucogney, était issue de Geoffroy de Faucogney, sire de Saint-Loup¹, fils de Jean, seigneur de Faucogney², vicomte de Vesoul, et d'Héluis de Joinville³. Elle portait les armes de Faucogney : *d'or à trois bandes de gueules*⁴. Ainsi s'expliquent les armoiries qui figuraient au centre de la tombe des enfants de Melchior de Reinach : elles étaient parties de Reinach et de Saint-Loup. C'est encore l'écu des Saint-Loup qui se trouvait le troisième des quatre que l'on avait sculptés aux angles de la dalle. Ici, il rappelait le grand-père maternel des enfants, Etienne de Saint-Loup, seigneur de Ronchamp, d'Allenjoie et de Roppe en partie⁵.

Etienne de Saint-Loup avait épousé Louise (*alias* Elisabeth), fille de Ferry de Montreux, seigneur de Montreux et de Saint-Baslemont⁶. Les Montreux, gentilshommes alsaciens qui tiraient leur nom de Montreux-Château (Territoire de Belfort, cant. de Fontaine), portaient *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bordure engrêlée de gueules*⁷. Le dernier des écus qui décoraient la tombe est conforme, quant au dessin, à cette description. Il rappelle Louise (ou Elisabeth) de Montreux⁸, grand-mère maternelle des enfants.

¹ Saint-Loup-sur-Semouse, Haute-Saône, arr. de Lure, chef-lieu de canton.

² Faucogney, Haute-Saône, arr. de Lure, chef-lieu de canton.

³ Héluis de Joinville était la sœur de Jean, sire de Joinville, l'historien de saint Louis. Voir : Bibliothèque de Besançon, collection Duvernoy, manuscrit 89, fol. 378 ; — J. Finot, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, p. 88, 179-182.

⁴ On connaît de ces armes quelques variantes. Elles ont été brisées d'un lambel qui a, sans doute, disparu lors de l'extinction des Faucogney, aînés de la maison, au XIV^e siècle (Bibl. de Besançon, collect. Duvernoy, manuscrit 89, fol. 378). Un armorial du commencement du XV^e siècle, conservé à la Bibliothèque nationale (manuscrit français 32753), porte la description suivante : « Saint-Leu, *d'or à trois bastons de gueules*, et crie *Fauquegny* » (fol. 63). M. de Lurion (*Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 521) donne aux Saint-Loup un écu *de gueules à trois bâtons d'or*. Kindler von Knobloch indique (*Der alte Adel im Oberelsass*, p. 79) les pièces des armoiries (« drei Schrägbalken »), mais ne mentionne pas les émaux. Le nombre des bandes du blason de Saint-Loup a été réduit à deux dans l'écu écartelé concédé aux Reinach par l'Empereur Ferdinand II, en 1635.

⁵ Archives de la Haute-Alsace, série E, titres de la maison de Reinach. — Bibliothèque de Besançon, *loc. cit.* — Archives nationales Z² 1374, fol. 44 ; 1376, fol. 24. — J. Finot, *La seigneurie de Ronchamp et l'origine de l'exploitation des houillères de cette localité*, p. 5 et suiv.

⁶ Saint-Baslemont, Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney. — H. Bardy, *Notice sur l'ancienne famille noble de Montreux*, dans la *Revue d'Alsace*, 1857, p. 133. — Du même, *Le tombeau de Gérard de Reinach-Montreux*, dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, t. X (1890-1891), p. 233. — Kindler von Knobloch, *Der alte Adel im Oberelsass*, p. 79. — Kindler von Knobloch et O. von Stotzingen, *Oberbadisches Geschlechterbuch*, t. III, p. 433.

⁷ Grünenberg, fol. CLXXVI. — Marquis de Saint-Mauris, *Généalogie de la maison de Saint-Mauris*, p. 162. — Kindler von Knobloch, *op. cit.*, p. 60. — A. Bonvallet, *Armorial de Franche-Comté*, p. 43. — L. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, p. 72.

⁸ Schœpflin écrivait, en parlant de la seigneurie de Montreux : « Tria sunt Monstrolia, castrum et duo vici, qui ad unum idemque dominium pertinent ... Munsterolia gens, quæ feudum hoc ab antiquo possederat, sec. XVI. periit. In duos illa ramos an. MCCCCLVIII cum abiisset, Monstrolia dominium in totidem divisum est partes, ita quidem ut Cuneliere, Frais, Chavanne le petit, Chavanne le grand, Lutran, Romagny, Magny et Grun, ramo seniori, juniori vero Fousse-magne, Montreux le vieux, Montreux le jeune, Bretagne et Fontaine obtigerint. Castrum et oppidulum Munstrolia utriusque familiae communia fuerunt. Priorem familiam

Il paraît donc certain que les quatre petits écus gravés sur la deuxième pierre tumulaire étaient ceux des familles suivantes: 1^o Reinach; 2^o Stein; 3^o Saint-Loup; 4^o Montreux.

Quelques observations sur les armoiries communales genevoises.

Par Henry Deonna.

L'article consacré aux armoiries des *Communes genevoises*, dans le premier fascicule des *Archives héraldiques* de cette année (p. 25), a suscité plusieurs critiques, la plupart fort justifiées.

S'il est louable et digne d'encouragement de conseiller aux autorités communales d'adopter des emblèmes distinctifs, il est indispensable de guider leur choix, de l'aider, de le contrôler; c'est alors que l'amateur ou le spécialiste en héraldique pourra intervenir d'un façon heureuse pour empêcher soit des hérésies, soit une interprétation erronée de faits ou de choses.

Un reproche fondé, fait aux armes communales genevoises, est de *rechercher le compliqué* en les chargeant outre mesure de pièces et de meubles. Plus un insigne de ce genre est simple, plus il frappe l'œil, et c'est un grave erreur de croire qu'un écu très chargé indique davantage d'ancienneté ou d'illustration qu'un écu très sobre ou peu couvert. Les souverains, les familles princières, il est vrai font exception à cette règle, mais les écartèlements indiqués dans leurs blasons représentent des alliances, des fiefs, des concessions, des prétentions, etc.: une commune n'est pas dans le même cas.

«Vouloir faire d'une armoirie un traité d'histoire et de géographie locales», comme l'a spirituellement dit un de nos correspondants, est une grave erreur. Elle amène une surcharge d'emblèmes qui par leur diversité nuit à l'harmonie du tout. De même l'emploi des partitions de l'écu: parti, écartelé, coupé, etc., doit se faire d'une manière parcimonieuse; un champ uni comprenant une ou deux pièces est suffisant pour donner un caractère distinctif à un sceau quelconque. Éviter aussi le choix de ces émaux, comme le pourpre, rarement usités

quod attinet, Fridericus de Munsterol, mascula prole destitutus, a Sigismundo archiduce privilegium an. MCCCCLXXV obtinuit quo partem suam in filias earumque haeredes transmittere posset. Generos ille tres habuit: Stephanum de Sancto-Lupo, Christophorum de Hadstatt et Ludovicum de Reinach. Hos omnes domus austriaca deinceps coinvestivit cum socero qui an. MCCCCXC decessit. In solam tandem Reinachiorum familiam omnia transierunt, extincta nempe priorum propagine mascula . . . » (*Alsatia illustrata*, t. II, p. 51). Et il ajoutait, en note: «Ludovica, Stephano de Sancto-Lupo nupta, jam an. MDXIX absque filiis decessit. Hadstadiorum genus omnis an. MDLXXXV defecit.» — M. H. Bardy (*Notice sur l'ancienne famille noble de Montreux*, p. 136, 137) a inexactement traduit ce que Schœpflin avait dit de Louise de Montreux, femme d'Etienne de Saint-Loup. Il a prétendu qu'elle était morte *sans enfants*. Du texte de Schœpflin il ressortait seulement qu'elle n'avait pas laissé de *fils*. En réalité, elle a eu deux filles: Suzanne et Claire (*Archives de la Haute-Alsace*, série E, titres de la maison de Reinach). — Cf. Baquol, *L'Alsace ancienne et moderne*, 3^e édit., publiée par P. Ristelhuber, p. 274, 275.